

■ Conseils d'administration | Parité

Quotas de femmes: c'est oui!

► Feu vert attendu à la Chambre: 71 voix pour, 54 contre et 16 abstentions.

► Un tiers de femmes dans les conseils d'administration dans 6 ans? Oui, en principe.

Portée par les partis socialistes, chrétiens et écologistes, la proposition de loi imposant un tiers de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et des sociétés cotées en Bourse a été adoptée jeudi en début de soirée à la Chambre des représentants après une longue séance d'interpellations. Elle doit encore être approuvée par le Sénat pour entrer en vigueur. Le vote, attendu, a été sans appel: 71 voix pour, 54 contre (Open VLD, N-VA, VB, LDD et deux représentants MR, MM. de Donnea et Ducarme) et 16 abstentions (MR et Gwendoline Rutten, Open VLD). La Belgique emboîte ainsi le pas à d'autres pays européens comme la Norvège et la France. Le quorum à atteindre au Parlement était le seul suspense...

Pour rappel, le texte adopté jeudi a tenu compte des remarques formulées par le Conseil d'Etat le 26 avril 2011. Dans son avis, l'institution admettait que les quotas étaient "utiles" pour remédier à l'inégalité entre hommes et femmes et qu'ils pouvaient être considérés comme des "actions positives" permettant de "prévenir ou de compenser les désavantages liés au sexe en vue de garantir une pleine égalité".

Le texte prévoit l'instauration d'un quota de minimum un tiers de chaque sexe dans les conseils d'administration des entreprises cotées en Bourse, avec un délai de six ans pour se conformer à cette obligation. Pour les petites et moyennes entreprises et celles comptant moins de 50% de capitalisation boursière, le délai est allongé de deux ans, ce qui porte celui-ci à huit ans. L'obligation s'applique dès l'entrée en vigueur du texte pour les



Inge Vervotte, ministre des Entreprises publiques (CD&V), en conversation avec son collègue Carl Devlies, s'est réjouie du vote intervenu.

entreprises publiques autonomes.

Il est également prévu qu'après ces délais, toute nomination qui ne respecterait pas cette proportion soit déclarée nulle. Tenant compte de l'avis du Conseil d'Etat, un amendement stipule expressément que le non-respect de la proposition engendrera la suspension des avantages financiers (jeton de présence) dans le chef des administrateurs. Par ailleurs, toujours en fonction des remarques du Conseil d'Etat, le texte prévoit une évaluation de la loi douze années après la publication de la loi au "Moniteur".

La vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet, s'est réjouie par avance. A titre d'exemple, en 2010, les femmes représentaient encore moins de 7% des administrateurs des sociétés cotées en Bourse, s'est-elle étonnée. Et de se féliciter que le texte reprenne la proposition qu'elle avait défendue dès 2009 et déposée au gouvernement avant la chute de ce dernier.

La ministre indique encore que, d'après une analyse de la commission de "corporate governance", la mise en place d'un quota d'au moins 30% de chaque sexe durant les prochaines années nécessiterait de trouver entre 100 et 150 femmes pour les conseils d'administration des entreprises publiques autonomes. "Atteindre un tel seuil ne semble pas irréalisable", souligne Joëlle Milquet. Ainsi, la récente association Women on board, qui regroupe des femmes candidates administratrices sous la forme d'un annuaire informatique, a-t-elle recensé, dans le cadre d'un projet subsidié par la ministre, une soixantaine de femmes prêtes à siéger dans un conseil

d'administration immédiatement et qui possèdent les compétences pour ce genre de responsabilités.

Du côté du PS, on a souvent insisté sur le fait que la parité dans le monde économique n'était toujours pas une réalité. "Les femmes accèdent difficilement aux postes de décision. Elles sont confrontées à ce qu'on appelle le plafond de verre. Alors que leur carrière connaît une belle progression, elles sont subitement bloquées à quelques marches du sommet, sans raison apparente, si ce n'est d'être des femmes", a estimé Valérie Déom. "Les discours sur l'égalité ont montré leurs limites", a-t-elle dit.

Quant au groupe Ecolo-Groen!, il précise que "toutes les expériences démontrent que les entreprises où les deux sexes sont bien représentés dans leurs organes décisionnels fonctionnent mieux, sont plus créatives, plus respectueuses de leurs travailleurs, de leurs clients et de leur environnement grâce à la diversité de leurs administrateurs et administratrices. Le fait de rechercher de nouvelles personnes en dehors des réseaux relationnels habituels apportent de nouveaux regards, de nouvelles analyses et dès lors de meilleures décisions", concluent les verts. P.Lo

■ Assurances | Une femme à la tête du groupe P&V

"Le conseil reste une valeur sûre"

► Hilde Vernailen reprend les rênes d'un groupe coopératif qui se veut à l'écoute de ses clients.

Entretien Patrick Dath-Delcambe

Hilde Vernailen est désormais aux commandes du groupe d'assurances P&V, ayant officiellement pris hier, jeudi, le relais de Jacques Forest, qui en avait assumé la direction depuis vingt ans. Le groupe P&V a enregistré un bénéfice consolidé de 75,7 millions d'euros l'an dernier. Rencontre avec Hilde Vernailen, active au sein du groupe P&V depuis 21 ans.

Vous êtes la sixième compagnie d'assurance en Belgique, mais vous êtes surtout un groupe coopératif. Cela veut dire quoi, concrètement?

Notre différence en tant que coopérative, c'est d'avoir une approche différente à l'égard de nos clients. Nous pouvons travailler sur le long terme, sans devoir nous inquiéter des résultats trimestriels qu'il faudrait constamment pousser. Nous sommes donc à l'écoute de nos clients alors que d'autres n'ont pas le temps de le faire. C'est aussi une façon différente de vendre nos produits: nous mettons l'accent sur le conseil et nous ne sommes pas là pour vendre des produits dont le client n'a pas besoin.

Comme tout assureur, vous devez néanmoins être rentables, ce qui vous a amenés à faire des économies ces dernières années, notamment sur l'emploi...

Notre défi est bien entendu d'équilibrer les comptes. Nous avons diminué nos frais de 7% en 2010 afin d'être plus sûr sur la balle sur le plan concurrentiel. Dans un secteur où entre 60 et 65% des frais sont des frais de personnel, la diminution des frais passe forcément par une réduction de l'emploi. Cela a été le cas en 2009 avec une diminution de 150 personnes et en 2010 avec une diminution de 65 personnes dans le cadre de départs naturels, sans devoir, donc, recourir à un plan social. Nos ratios techniques se sont améliorés en 2010, mais nous devons encore améliorer ces chiffres. En interne, nous avons travaillé pour améliorer l'efficacité de gestion des sinistres, ce qui permet tout à la fois d'améliorer la qualité du service en indemnisant plus rapidement le client, mais aussi d'améliorer le ratio de sinistres à primes.

Vous aviez, voilà quelques années, assaini votre portefeuille clients: est-ce encore le cas?

Il y a comme partout un screening permanent de notre portefeuille pour déterminer les mauvais risques, car ce qui est un bon risque à un moment donné peut ensuite devenir un mauvais risque. L'assainissement intervient surtout en RC auto. Notre politique n'est toutefois pas aggressive: nous ne résilions aucun contrat sans avoir pris l'avis du courtier ou de notre agent. De plus, nous intégrons ce risque dans une relation globale avec le client. Beaucoup de nos clients ont d'ailleurs deux ou trois produits chez nous.

Justement, vous avez une approche multicanal: une réseau propre d'agents P&V, des produits Vivium distribués par des courtiers indépendants et enfin le direct avec Actel. Le direct n'est-il pas un rude concurrent pour les deux autres

entités du groupe?

Le développement du canal direct reste modeste en Belgique. Les gens vont sur Internet, effectuent des simulations, mais vont ensuite chez le courtier ou l'agent P&V pour conclure le contrat. Le conseil reste très important pour les Belges. Mais nous sommes persuadés qu'à un moment donné, cela va changer. Le tout est de savoir quand. Nous nous y préparons et réfléchissons à une formule de complémentarité entre Internet et le réseau de distribution dans laquelle l'outil Internet viendrait en appui du réseau et n'en serait pas un concurrent.

Il y a quand même concurrence sur les prix...

C'est vrai que l'on trouvera des tarifs plus intéressants chez Actel, car il n'y a pas de frais d'intermédiation. Le produit est toutefois très simple et les critères d'acceptation sont automatisés: dès que votre situation est un peu particulière, il n'est pas possible de souscrire en direct.

Votre prédécesseur avait évoqué, voilà trois ans, son sou-

hait de voir le groupe doubler de taille. Est-ce toujours à l'ordre du jour?

Nous avons déjà doublé de taille avec l'acquisition, en 2007, d'ING Insurance. Une nouvelle acquisition, toutefois, n'est pas à l'ordre du jour. Nous privilégions la croissance organique en nous renforçant auprès des particuliers, mais aussi des PME et du monde institutionnel, un segment où nous avons été un peu passifs ces dernières années.

Vos défis pour l'avenir?

Nos défis consistent à cerner l'évolution de la société et à intégrer l'évolution du comportement des individus dans la couverture de nouveaux risques. C'est donc de voir quel rôle peut jouer un assureur dans le futur. Prenez le cas des jeunes: ils ont plus tendance à louer une voiture qu'à en acheter une. Or, une voiture louée a déjà un contrat d'assurance. Les jeunes ont aussi de plus en plus l'habitude de partager un appartement pour faire face aux coûts. Cela amène une réflexion sur l'offre en assurance habitation.



ALEXIS HAILLOT

Participez au Prix Zénobe 2011 dédié à l'Innovation technologique!

Le Prix Zénobe est un concours visant à récompenser et à mettre en valeur les acteurs porteurs de projets créatifs et innovants en Wallonie.



Dépôt des candidatures pour le 30/09/2011

Vous êtes:

Une entreprise wallonne innovante (grande entreprise ou PME)

Une unité de recherche (universitaire ou de haute école)

alors, le Prix Zénobe vous intéresse

Informations et inscriptions

Nathalie Nicosia
0477 61 70 41
zenobe@reference-media.be
www.prixzenobe.be



KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS
VOTRE BANQUIER PRIVÉ À LUXEMBOURG

vous présente la section Economie de Lalibre.be

SURFEZ SUR LALIBRE.BE